



16ème législature

Question N° : 456	De M. Mathieu Lefèvre (Renaissance - Val-de-Marne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > nuisances	Tête d'analyse >Installation de protections phoniques sur le tronc commun de l'A4/A86	Analyse > Installation de protections phoniques sur le tronc commun de l'A4/A86.
Question publiée au JO le : 05/12/2023 Réponse publiée au JO le : 13/12/2023 page : 11256		

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la rénovation et l'installation de protections phoniques aux abords du tronc commun de l'A4 et de l'A86, en particulier aux alentours du pont de Nogent-sur-Marne et de l'Île-de-Beauté. Cet axe routier très emprunté est le théâtre, chaque jour depuis plus d'un demi-siècle, du plus grand bouchon autoroutier d'Europe. Plus de 260 000 véhicules y transitent en effet chaque jour, dont plus des trois quarts sont des poids lourds. Cette situation génère des nuisances importantes pour les riverains. Il apparaît ainsi nécessaire de financer des aménagements visant à réduire les nuisances sonores engendrées par cet axe. C'est le sens d'un amendement que M. le député a déposé au projet de loi de finances pour l'année 2024, qui prévoit une enveloppe de 3,5 millions d'euros pour installer des protections phoniques. Si des protections phoniques ont bien été financées et installées il y a plusieurs années sur le tronc commun de l'A4 et l'A86, certaines d'entre elles se sont effondrées, quand d'autres concernaient seulement les communes de Saint-Maurice et de Maisons-Alfort. M. le député sollicite donc auprès du Gouvernement le financement de protections phoniques aux abords du tronc commun de l'A4 et de l'A86 au niveau du pont de Nogent-sur-Marne et du quartier Beauté, afin de soulager les riverains des nuisances qui y persistent. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

A4/A86

Mme la présidente. La parole est à M. Mathieu Lefèvre, pour exposer sa question, n° 456, relative aux protections phoniques le long du tronc commun de l'A4 et de l'A86.

M. Mathieu Lefèvre. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, je tiens tout d'abord à saluer, à la suite de mon collègue Gouffier Valente, votre implication dans l'amélioration de l'offre de transports en commun, en particulier dans la région Île-de-France.

J'appelle votre attention sur la question des protections phoniques installées le long du tronc commun des



autoroutes A4 et A86, dont la dégradation est à l'origine de nombreuses nuisances sonores dans les quartiers de l'Île de Beauté, à Nogent-sur-Marne, et aux alentours du pont de Nogent, nœud routier très embouteillé, même si la situation s'y est un peu améliorée.

Dans notre département, le long de ces deux autoroutes qui structurent l'axe desservant Paris, certaines des protections phoniques installées se sont effondrées, exposant les riverains à de graves dangers. Aussi avais-je déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2024 afin de financer l'installation de nouvelles protections. Le Gouvernement entend-il reprendre cette proposition ou, à tout le moins, poursuivre les travaux en cours ? Ceux-ci ne sont pas prévus dans le contrat de plan alors que, je le rappelle, d'autres communes, notamment Saint-Maurice et Maisons-Alfort, ont bénéficié – et c'est fort légitime – de tels aménagements.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, *ministre délégué chargé des transports*. Monsieur le député, je suis heureux de vous retrouver après la belle inauguration du premier roulage de la ligne 15, qui témoigne de l'avancée du projet du Grand Paris Express. Mais vous m'interrogez sur un autre sujet touchant votre circonscription et le département du Val-de-Marne : la réduction des nuisances sonores grâce à l'installation de protections phoniques, essentielles, y compris sur le plan routier.

L'État a financé, aux abords des autoroutes A4 et A86, plusieurs écrans acoustiques, notamment à Créteil, à Maisons-Alfort et à Saint-Maurice et dans le cadre de l'opération de réaménagement du pont de Nogent et de ses accès. Par ailleurs, des travaux d'isolation de façades se poursuivent. S'agissant des viaducs franchissant la Marne à hauteur de l'échangeur A4-A86, des études sont en cours pour financer des actions de réduction du bruit et de protection des riverains.

À l'été 2023, des travaux ont également été réalisés afin de remplacer 410 des presque 700 écrans installés sur le viaduc de Joinville – c'est une opération majeure – et 50 écrans acoustiques endommagés sur le viaduc de l'échangeur de Saint-Maurice et de Maisons-Alfort. Ces remplacements vont se poursuivre, et même s'accélérer, dans les semaines qui viennent.

De manière générale, même si cela n'est pas prévu dans les contrats de plan, l'État mobilisera une enveloppe de 200 millions d'euros, pour la période 2023-2027, afin de réduire les nuisances acoustiques, non seulement en Île-de-France et dans votre département – où les points noirs sont nombreux dans ce domaine – mais aussi au niveau national. Je suis prêt à discuter des projets qui concernent plus particulièrement votre territoire.

Par ailleurs, je suis prêt à construire, notamment avec les élus franciliens très engagés sur cette question – je pense à votre collègue Robin Reda –, un plan de lutte contre le bruit aérien, ferroviaire et routier, que je présenterai au début du mois de février.

Mme la présidente. La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

M. Mathieu Lefèvre. Merci beaucoup pour votre volontarisme, monsieur le ministre. L'action de l'État est une excellente nouvelle pour les habitants du bas de Nogent-sur-Marne et les riverains du pont de Nogent, notamment au Perreux-sur-Marne. Nous saluons votre détermination à améliorer concrètement le quotidien des Franciliens, qui, s'ils peuvent bénéficier de l'attractivité de la capitale, en subissent aussi les nuisances.